

**ANNEXE ÉLV 3.3.1** Domaine: Élèves En vigueur le : 31 octobre 2011 (CF) Référence : ÉLV 3.3 Élèves en défaut d'assiduité Révisée le : 17 juin 2019 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

## ABSENCES PROLONGÉES DES ÉLÈVES - RAPPORT D'ASSIDUITÉ quinze (15) jours consécutifs

Il appartient à l'école de communiquer avec le parent/tuteur ou bien avec l'élève si celui-ci est adulte, afin de déterminer la cause de l'absence. École Téléphone Année d'études \_\_\_\_\_ Nom de l'élève Date de naissance Nom du père Nom de la mère Nom du tuteur ou de la tutrice Adresse à domicile Code postal Téléphone Cellulaire Adresse courriel Démarches entreprises durant les 15 premiers jours d'absences consécutives Raison Téléphone Lettre Rencontre des parents **Date des absences** Raison Signature

Date de l'envoi du Rapport d'absences prolongées au conseiller en assiduité.	
Date	Signature de la direction d'école

N.B.: Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée,* les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire serviront uniquement aux fins d'assiduité scolaire. Veuillez adresser toutes requêtes à la personne responsable de la coordination de l'accès à l'information du Conseil au 705-673-5626.